



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_22
id. 2845

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La mise en œuvre des visites médiatisées dans le cadre des placements à l'aide sociale à l'enfance est une mission obligatoire du Département, confiée principalement au centre départemental de l'enfance et de la famille, dont les besoins ont considérablement augmenté. Le doublement de l'effectif de professionnels à l'espace visite, entre 2021 et 2023, a permis une montée en charge qu'il convient d'affermir. Il est proposé la création de 2 postes pour l'espace visite afin de pallier la montée en charge effective des situations.

Entre 2017 et 2021, le nombre de placements et de visites médiatisées a considérablement augmenté (hausse de l'ordre de 32,40 %).

En 2022, des visites médiatisées étaient ordonnées dans 53,07 % des placements judiciaires (hors placement avec hébergement à domicile et mineurs non accompagnés).

Ainsi, plus de la moitié des enfants placés rencontrent leur famille en présence d'un tiers.

Avec l'arrivée dans ces nouveaux locaux, il a été prévu de créer un 4^{ème} poste supplémentaire, ce qui avait été réalisé en 2021, au budget. En 2022, le Département avait approuvé le recrutement d'un premier renfort en juin 2022, puis d'un second au vu de la montée en charge nécessaire.

L'équipe de l'espace visite est désormais composée de 6 intervenants formés et spécialisés dans les visites médiatisées :

- 3 éducateurs spécialisés titulaires,
- 1 éducatrice de jeunes enfants titulaire
- 1 psychologue contractuel,
- 1 éducateur jeunes enfants contractuel.

Plusieurs temps de réunion ont été réalisés pour évaluer la montée en charge progressive. 65 procédures d'intégration ont été menées sur 18 mois. 7 procédures sont encore en cours. Ce qui fera au total 145 mesures nouvelles depuis le mois de janvier 2022. 60 % des mesures en cours fin juillet sont entrées depuis moins d'un an. Plus de 150 visites sont prévues en septembre et une baisse de 64 % du nombre d'enfants sur la liste d'attente est constatée.

L'équipe est investie et propose beaucoup d'actions sur l'extérieur, comme par exemple l'organisation d'un colloque, le 16 octobre 2023, sur le thème des visites médiatisées ou encore un cycle de 4 conférences sur le thème des négligences, proposé depuis mars 2023.

Afin de continuer à stabiliser l'équipe du service espace visite et de pérenniser son activité dans un contexte de besoins structurels, il est proposé de transformer deux postes budgétisés en renfort pour un surcroît d'activité en 2 emplois permanents d'intervenant en visite médiatisée dans l'effectif de l'établissement. Cela permettra de recruter 2 titulaires ou d'ouvrir le concours aux contractuels.

Actuellement, ces 2 postes sont occupés par une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants, qui sont désormais formées et opérationnelles dans leurs fonctions, mais dont les contrats à durée déterminée prennent fin le 31 décembre 2023.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste dans le cadre d'emplois de psychologue,
- 1 poste dans le cadre d'emplois d'éducateur jeunes enfants.

Le comité social territorial du 27 septembre 2023 a émis un avis favorable à cette proposition.

Cette opération de création de postes n'entraîne pas de surcoût par rapport au montant de la dotation globale fixée précédemment.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 2ème commission : Personnel, affaires générales,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Vu l'avis du comité social territorial du 27 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la création des emplois permanents à temps complet suivants :
 - 1 poste dans le cadre d'emplois de psychologue,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois d'éducateur jeunes enfants,

- Modifie en conséquence le tableau des emplois du centre départemental de l'enfance et de la famille, étant précisé que ces créations de postes sont sans surcoût par rapport au montant de la dotation globale fixée précédemment.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le 07/11/23
ID : 082-228200010-20231023-3429-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL